

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES
FORMATION SPÉCIALISÉE DITE « DES CARRIÈRES »**

Consultation dématérialisée du 11 au 21 décembre 2025

Les membres de la formation spécialisée dite « des carrières » de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), ont été consultés par voie dématérialisée du 11 au 21 décembre 2025.

Ont participé à cette consultation :

- 1) Collège des services de l'État :
 - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté
 - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Yonne
 - Direction départementale des territoires
- 2) Collège des élus des collectivités territoriales :
 - M. François GOGLINS, maire de Villemanoche.
- 3) Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, des sites, du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :
 - M. Xavier BOUQUET, représentant la Ligue pour la protection des oiseaux ;
 - Mme Catherine SCHMITT, représentant l'association Yonne Nature Environnement.
- 4) Collège des personnes compétentes dans les domaines d'intervention de la commission :
 - M. Jean-Baptiste COLOMBET, représentant des exploitants de carrières, société SABLIERES ET ENTREPRISES COLOMBET
 - M. Sébastien DILLON, représentant des exploitants de carrières, société CARRIÈRES DE L'EST ;

Parmi les membres, 6 ont exprimé leur voix : le quorum est atteint.

Examen du dossier inscrit à l'ordre du jour

Schéma régional des carrières d'Ile de France

Le schéma régional des carrières (SRC) est un document de planification visant à répondre aux besoins en matériaux et substances de carrières du territoire tout en assurant une gestion économe et rationnelle des ressources minérales. Le SRC appréhende l'activité économique dans sa globalité, de l'extraction à l'utilisation, en passant par la logistique nécessaire à une exploitation raisonnée à l'échelle régionale. A ce titre, le département de l'Yonne est concerné en ce qu'il contribue (à hauteur de 0,8 Mt) à l'apport extérieur à l'Île-de-France.

Les documents de séance (notice de présentation, rapport, atlas géographique, évaluation environnementale) ont pu être consultés sur l'espace collaboratif RESANA ou en téléchargement via le lien suivant : <https://wwwidrieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/fle-schema-regional-des-carrieres-src-r1702.html>.

Voix exprimées :

DREAL : Dans le cadre de la consultation dématérialisée concernant le Schéma régional des carrières d'Ile-de-France, nous n'avons pas d'observation. Notre vote est donc favorable.

UDAP : Au regard de la note en appui de cette consultation et des éléments consultables sur le site de la DRIEAT, le projet de schéma régional des carrières d'Île-de-France reçoit un avis favorable.

M. GOGLINS : J'ai regardé avec intérêt les documents présentés, surtout les cartes. Je ne trouve rien à redire à ce schéma des carrières d'IdF.

M. COLOMBET : Je vous confirme, après avoir eu les retours de l'UNICEM IdF ainsi que les professionnels sur leur SRC, que j'émets un avis favorable au SRC Île de France en tant que titulaire de la CDNPS de l'Yonne.

M. DILLON : Après étude du dossier et retour de l'UNICEM IDF et des professionnels j'émets un avis favorable en tant que titulaire de la CDNPS de l'Yonne.

Les membres n'ayant pas été en mesure de formuler leur avis dans le délai imparti sont invités à transmettre leurs observations au service instructeur, pour information et éventuelle prise en compte.

Décompte des voix

- Favorables : DREAL, UDAP, Ligue de protection des oiseaux, M. Jean-Baptiste COLOMBET, M. Sébastien DILLON
- Défavorables : 0
- Abstention : 0

La consultation prend fin le 21 décembre 2025 à minuit.

La Secrétaire générale,
Présidente de séance

Cécilia MOURGUES

projet